

Collège
**Camille
GUERIN**

St-Méen-Le-Grand



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE





École de Conduite **David MARGELY**

AUTO - MOTO

15, rue de Merdrignac - 35290 SAINT-MÉEN-LE-GRAND
Tél. 02 99 09 61 31 - Port. 06 37 19 71 15

Agr. n° E02035052500

www.csr-margely.com

Bassin Eau Jardin

Jardinerie - Animalerie

Bassins de jardin

53 bis, rue de Gaël - 35290 ST-MÉEN-LE-GRAND

www.bassineaujardin.fr

02 99 09 60 77



MTP

06 49 22 97 51 - 02 99 07 53 65

- Terrassement • Empierrement
- Assainissement • Aménagement
- Divers...



35290 MUEL

OPTIQUE SAINT-MÉEN

2, PLACE DE LA MAIRIE - ST-MÉEN-LE-GRAND

02 23 43 18 44

HORAIRES :

Du mardi au vendredi :

9h00 - 12h30 / 13h30 - 19h00

Fermeture à 18h00 le samedi

Collège
**Camille
GUERIN**

3 ter, rue Maurice - BP 41
35290 ST-MÉEN-LE-GRAND
Tél. 02 99 09 44 80
Fax : 02 99 09 44 85

Mél : ce.0351850w@ac-rennes.fr
www.college-camilleguerin-stmeen.ac-rennes.fr



LE MOT DU PRINCIPAL

La communauté éducative du collège Camille Guérin vous souhaite la bienvenue. Chaque service du collège est présenté dans cette brochure pour permettre aux élèves de reconnaître les différents interlocuteurs de l'établissement et appréhender les enjeux de leur scolarité pour la vivre au mieux et avec succès. Ces années collège aboutiront à la validation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, à l'obtention du brevet des collèges et à l'aboutissement d'un projet choisi d'orientation post 3^e.

Le projet d'établissement priorise le parcours de l'élève. L'organisation des enseignements, la construction des projets éducatifs et la vie au collège nourrissent cette ambition.

La formation du futur citoyen et la qualité du vivre ensemble sont également des axes forts de notre ambition collective. Notre mission est aussi d'aider nos élèves à devenir de futurs adultes responsables, capables d'exercer leur sens critique, de réaliser des choix éclairés et de s'adapter à l'évolution de notre société.

Les ambitions nourries pour nos élèves sont amplifiées par notre engagement dans le plan national de développement du numérique au bénéfice des apprentissages. Les équipes pédagogiques s'inscrivent dans la continuité de l'innovation pédagogique, toujours en mouvement à Camille Guérin : citons le déploiement des outils de communication au cœur des apprentissages et la désignation de notre établissement comme collège pilote du numérique par nos autorités de tutelle, la proposition de dispositifs spécifiques d'aide pour apprendre autrement et de parcours dérogatoires tout au long de la scolarité, le projet de « la classe sans notes » par les enseignants de 6^{ème}.

Le collège est ouvert au partenariat avec son environnement : services publics, associations et entreprises pour réaliser tous ces projets ; également avec l'Université de Rennes 2 et l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) dans un projet de recherche pour évaluer l'efficacité et la pertinence de l'utilisation du numérique dans les apprentissages des élèves.

L'engagement des équipes, l'implication des élèves et l'accompagnement des familles au quotidien seront des vecteurs forts de notre réussite collective.

Je remercie celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de cette plaquette ainsi que les annonceurs qui nous soutiennent dans ce projet.

*La communauté éducative
du collège Camille Guérin vous souhaite
la bienvenue.*

SOMMAIRE

<i>page 2</i>	Le mot du Principal
<i>page 3</i>	Le sommaire
<i>page 4</i>	Camille Guérin
<i>page 5</i>	Plan de situation
<i>pages 6-7</i>	Plan du collège
<i>page 9</i>	A qui s'adresser ?
<i>page 10</i>	Acteurs du collège et instances
<i>page 11</i>	Organigramme du collège
<i>pages 12-15</i>	Projet de service vie scolaire
<i>pages 16-17</i>	Gestion et restauration scolaire
<i>page 18</i>	Les enseignements et options
<i>page 19</i>	Le service de santé scolaire
<i>pages 20-23</i>	Les mots nouveaux du collège
<i>page 24</i>	Notes



Collège Camille GUÉRIN



Camille Guérin

Diplômé en 1896, il rejoint l'Institut Pasteur de Lille en 1897. En 1900, il se consacre presque exclusivement aux deux sujets d'études qui occuperont la majeure partie de sa carrière scientifique : la vaccine jennérienne et la tuberculose. En 1905, il est nommé chef de laboratoire. Il poursuit alors les travaux sur la prévention de la variole.

Il découvre d'abord, en 1905, que le bacille de la tuberculose bovine peut immuniser les animaux sans déclencher la maladie. En 1924, les pouvoirs publics autorisent l'extension de l'usage du BCG sur les nouveaux-nés.

En 1919, Guérin est devenu chef de service à l'Institut Pasteur de Lille. Il prend en 1928, la direction du service de la tuberculose à l'Institut Pasteur de Paris. En 1939, il devient vice-président du Comité national de défense contre la tuberculose. En 1948, il est président du premier congrès international du BCG et, en

Plan de situation



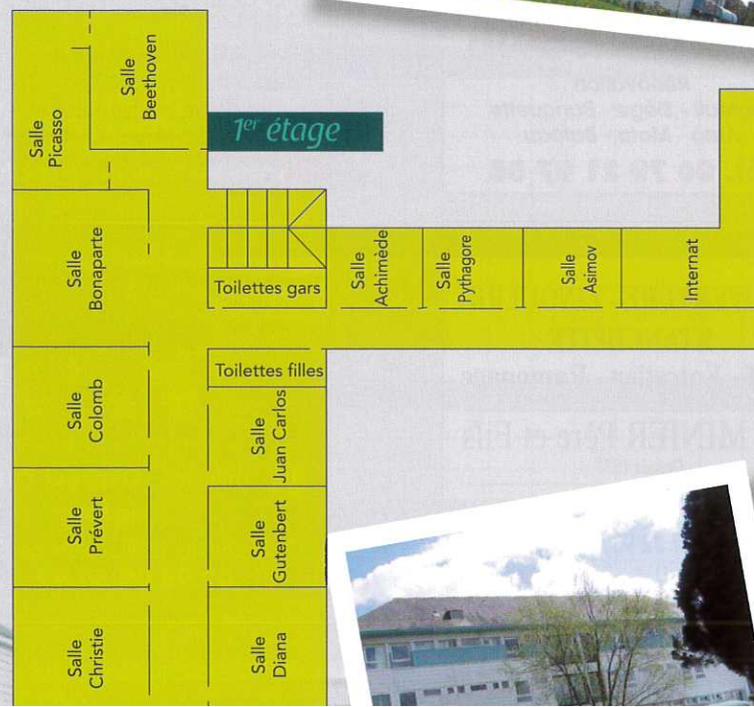
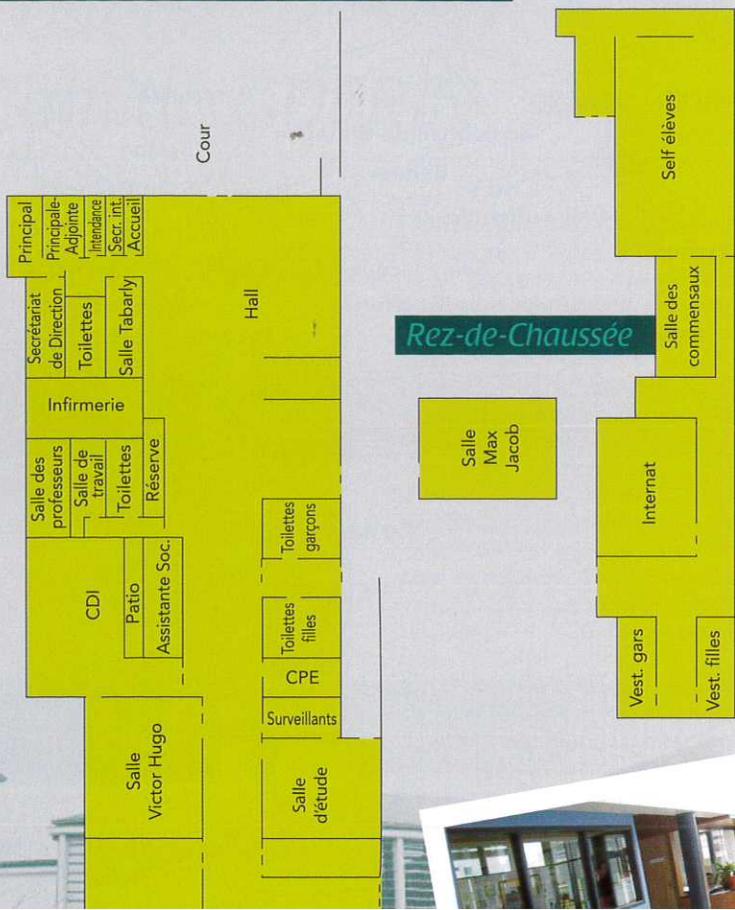
Collège Camille Guérin
3 Ter, rue Maurice
ST-MÉEN-LE-GRAND



Pour les articles homonymes, voir Guérin.



Plan du Collège



LE HAVANA CAFÉ

Concerts
Retransmissions matchs
Jeux de fléchettes
en réseau

pl. du Patton - 35290 - ST MEEN LEGRAND
02.23.43.79.87
f Havana Lagache (Bar Le Havana Café)

Relieur-Tapissier

V. BELLIARD

Route de la Glaye
35290 ST-MÉEN-LE-GRAND

Rénovation
Fauteuil - Siège - Banquette
Auto - Moto - Bateau

Tél. 06 79 21 97 55

OUVERTURE - ZINGUERIE ÉTANCHÉITÉ

Reuf - Entretien - Ramonage

M. P. MINIER Père et Fils

Depuis 1971

35290 MUËL
Tél. 02 99 07 52 93
06 82 65 68 50



ÉCOLE DE CONDUITE Rémy et Mickaël UDIN

4, rue de Rennes - Tél. 02 99 06 48 66
35360 MONTAUBAN

3, place Patton - Tél. 02 99 09 47 54
35290 ST-MEEN-LE-GRAND



Permis B - Permis voiture automatique
Formation 125 cm³ (A1)
Dès 14 ans permis AM (BSR)
Dès 15 ans conduite accompagnée

Agr. 350613



Électricité - Plomberie
Chauffage

Tél. 06 76 83 96 51

contact@herpeanthony-epc.fr

56, rue Louison Bobet
35290 St-Méen-Le-Grand

www.herpeanthony-epc.fr

Ouverture du
vendredi au
mercredi midi
Fermeture
le mercredi
après-midi et
le jeudi toute
la journée



Galettes - Crêpes et Pizzas
à emporter

19, place Patton - 35290 Saint-Méen-le-Grand
02 99 09 54 99

A qui s'adresser ?

	Principal Principal Adjoint	Secrétariat de direction	Gestionnaire	Secrétariat de Gestion	CPE	Vie Scolaire - ASEN	Professeur Principal	Professeur concerné	COP	Documentaliste	Infirmière	Médecin scolaire	Assistante sociale
--	--------------------------------	-----------------------------	--------------	---------------------------	-----	---------------------	----------------------	---------------------	-----	----------------	------------	------------------	--------------------

VIE SCOLAIRE

Inscription-Réinscription-Radiation		●											
Certificat de scolarité		●											
Certificat de radiation (exeat)		●	●										
Absence des élèves						●	●						
Retard des élèves						●	●						
Contre-Indication médicale EPS						●		●			●	●	
Déclaration accident		●						●			●		

RÉSULTATS

Org. du travail, emploi du temps	●					●	●						
Manuels scolaires			●	●			●				●		
Bulletins scolaires - Bulletins de notes	●	●					●						
Remise de diplômes		●					●						
Emprunt de livres, de documents											●		

VIE QUOTIDIENNE

Changement de régime de sortie													
Changement du statut DP et externe	●	●				●							
Paiement frais de pension						●							
Menus			●										

ACTIVITÉS SOCIO-ÉDUCATIVES

Clubs						●							
Association sportive								●					
Sorties pédagogiques			●			●		●					

RÉGIMES - BOURSES

Bourses nationales		●											
Bourses de collège						●							
Bourses départementales						●							
Fonds social collégien	●		●										●
Aides particulières	●		●										●

ORIENTATION

Projet de service vie scolaire

Le but de la vie scolaire est de placer les élèves dans les meilleures conditions possibles pour s'épanouir individuellement et collectivement au collège, et leur permettre de réussir leur scolarité et de préparer leur orientation.

L'équipe :

● LA CONSEILLÈRE PRINCIPALE D'ÉDUCATION :

- Mme VARICHON

● LES ASSISTANTS D'ÉDUCATION :

- le collège bénéficie de 6.25 emplois temps plein pour accompagner les élèves au quotidien, pendant la journée à l'externat et après 17h00 à l'internat.

Les horaires des sonneries

8H25-8H30-9h25-9H30-10H25
10H40-11H35-11H40-12H35
13H55-14H00-14H55-15H00
15H55-16h10-17H00

Les élèves doivent se ranger près de leur salle au moment de la première sonnerie, et commencer le cours avant la seconde sonnerie.

Les missions de la vie scolaire :

- La connaissance et le respect du règlement intérieur
- La surveillance des élèves et leur sécurité dans l'établissement
- Le suivi de la ponctualité et de l'assiduité
- L'animation et la surveillance de l'internat
- La gestion du passage à la demi-pension
- Le déroulement des heures d'études
- Le soutien scolaire et méthodologique individualisé
- La mise en place de remédiation pour permettre aux élèves de surmonter leurs difficultés
- Le suivi de la scolarité des élèves
- L'offre d'un cadre de travail pour les élèves en ayant le besoin avec des créneaux d'études encadrées tous les soirs
- La mise en place de projets pour accompagner le parcours de l'élève
- Travail autour du vivre ensemble
- Prévention des violences
- Travail sur la solidarité
- Travail sur la justice
- Prévention des conduites à risque



Que faire si...

La vie scolaire est un partenaire privilégié pour parler de la scolarité de vos enfants.

Que faire si :

● MON ENFANT VA ÊTRE ABSENT :

1/ Dès que vous êtes informés de l'absence de votre enfant, appelez le collège pour prévenir de l'absence de votre enfant.

2/ Au moment du retour de votre enfant, remplir un billet rose d'absence.

3/ Demandez à votre enfant de venir présenter son billet d'absence au bureau des assistants d'éducation.

● JE SOUHAITE DISCUTER DE LA SCOLARITÉ DE MON FILS

Deux options s'offrent à vous :

- Demander via le carnet de correspondance un rendez-vous avec le professeur principal de votre enfant

● QUE FAIRE SI JE PENSE QUE MON ENFANT NE VA PAS BIEN AU COLLÈGE

Si vous avez un doute, vous pouvez appeler un conseiller principal d'éducation pour échanger sur la manière dont votre enfant est intégré au collège.

● QUE FAIRE SI JE SUIS INQUIET POUR LES RÉSULTATS SCOLAIRES DE MON ENFANT

Deux options s'offrent à vous :

- Demander via le carnet de correspondance un rendez-vous avec le professeur principal de votre enfant

- Demander par téléphone ou via le carnet de correspondance un rendez-vous avec un conseiller principal d'éducation.

Il sera alors possible de mettre en place un dispositif pour lui apporter l'aide dont il a besoin.

● MON ENFANT ME SIGNALE QU'UN AUTRE ÉLÈVE OU QU'UN GROUPE D'ÉLÈVE L'EMBÊTE

Il ne faut pas sous-estimer les conséquences de ce genre de situations. Vous pouvez encourager votre enfant à en parler à un conseiller principal d'éducation, ou l'appeler vous-même pour trans-

● MON ENFANT ME SIGNALE UN PROBLÈME AVEC D'AUTRES ENFANTS DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES.

Ces événements pouvant avoir une conséquence sur la scolarité de votre enfant, nous vous encourageons à appeler un conseiller principal d'éducation.

● UN ÉVÈNEMENT PERSONNEL OU FAMILIAL S'EST PRODUIT À LA MAISON ET RISQUE D'AVOIR UNE CONSÉQUENCE SUR LE COMPORTEMENT DE VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE (DÉCÈS D'UN PROCHE, COUPURE DE COURANT ...)

De même, si un événement peut avoir une conséquence sur la scolarité de votre enfant, nous vous encourageons à appeler un conseiller principal d'éducation.

LE CARNET DE CORRESPONDANCE :

C'est le premier outil qui vous permettra de suivre de près la scolarité de votre enfant. Quelles rubriques

Les régimes de sortie :

LE RÉGIME NON-AUTORISÉ

Les élèves sont tenus d'être, dans tous les cas dans l'établissement, de 8H25 à 17H00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 8H25 à 12H35 le mercredi.

LE RÉGIME A1

Les élèves sont tenus d'arriver pour leur première heure de cours inscrite à l'emploi du temps, et peuvent quitter l'établissement à l'issue de leur dernière heure de cours de la journée. Par conséquent, lorsqu'un professeur est absent, votre enfant est tenu d'être dans l'établissement.

LE RÉGIME A2

Les élèves sont tenus d'arriver pour leur première heure de cours effective, et peuvent quitter l'établissement à l'issue de leur dernière heure de cours de la journée. Par conséquent, lorsqu'un professeur est absent en début ou en fin de journée, ils peuvent arriver plus tard ou quitter l'établissement plus tôt.

Pour les demi-pensionnaires qui terminent les cours à 12H35, le repas est obligatoire et ils ne pourront quitter l'établissement qu'à 13H30, et les non-autorisés devront être pris en charge après signature de cahier de décharge.

Le conseil de classe peut décider de supprimer l'autorisation de sortie si l'élève ne fournit pas un travail suffisant.

Gestion et restauration scolaire

Le service Intendance/Gestion :

Il s'occupe de tout ce qui concerne les affaires financières du collège, exception faite du FSE et de l'UNSS, qui sont deux entités autonomes.

Il centralise et instruit les dossiers de bourses des collèves.

En cas de difficultés financières, il est l'interlocuteur privilégié des familles pour la mise en place d'échéancier de paiement, la fourniture de dossiers de Fonds Social d'aide aux familles.

Il gère aussi l'aspect financier des sorties et séjours pédagogiques, comme les attestations de participation demandées par les employeurs. Le collège accepte d'ailleurs le paiement des séjours en chèques vacances.

Les élèves blessés ou à mobilité réduite viennent y chercher la clé de l'ascenseur de l'établissement afin de pouvoir accéder à l'étage (La clé sera facturée à hauteur du prix d'achat, soit environ 40,00 € si elle est perdue).

Les élèves y déposent les paiements de cantine/d'Internat. Pour les externes souhaitant déjeuner sporadiquement au self, ils y achètent le jour même, à la récréation du matin, leurs tickets de self (par carnet de 10 tickets). Le collège propose le règlement en espèces, par chèque ou par prélèvement automatique (Sauf pour les élèves boursiers) en remplissant le document joint au dossier d'inscription.

L'inscription à la demi-pension comme à l'Internat s'effectue pour une année scolaire. Il s'agit d'un forfait annuel, divisé en trois trimestres, sur une base de 4 ou 5 jours de restauration par

L'ensemble des plats est confectionné sur place par une équipe soucieuse de la qualité des repas fournis. En tant que démarche éducative et pédagogique, l'équilibre alimentaire, le tri sélectif, le compostage des déchets, la lutte contre le gaspillage ou l'utilisation de produits Bio et Locaux sont des préoccupations constantes du service de restauration. Des repas à thèmes sont régulièrement proposés

aux élèves comme lors de la semaine de l'Europe ou la fête de la Bretagne. Ce moment doit rester convivial et les élèves y respecter les règles de vie commune et de respect : Goûter les plats, respecter les personnels et leur travail, avoir une attitude correcte, ne pas gaspiller la nourriture...



Les enseignements et options

Horaires d'ouverture du collège :

LUNDI, MARDI, JEUDI,
VENDREDI : 8h10 à 18h

MERCREDI : 8h10 à 12h35

Langues :

- Anglais
- LV2 Espagnol et Allemand à partir de la 5^{ème}
- Latin : de la 5^{ème} à la 3^{ème}

Dispositifs de soutien :

- 6^{ème} : dispositif de soutien en français, maths
- Aide et soutien en français et maths (4^{ème})
- Groupes de besoins en 3^{ème} (français et maths)
- Groupes en sciences (SVT, SPH, Technologie)
- Parcours dérogatoire : découverte professionnelle en 4^{ème} et 3^{ème}
- PPRE* particuliers en fonction des besoins

- Section sportive départementale football en 4^{ème} et 3^{ème} (internat)

Clubs :

- Breton, civilisation Bretagne
- Atelier instrumental et chorale
- Robotique, radio, jardin pédagogique, créations plastiques
- Association Sportive UNSS :
- Multisports le mercredi A.M. avec compétitions et certains midis

Sites du collège :

- www.college-camilleguerin-st-meen.ac-rennes.fr
- www.toutatice.fr

Accès réservé aux notes, cahier de texte, emploi du temps et cours en ligne.



Le service de santé scolaire

L'infirmierie

L'infirmierie est avant tout un lieu d'écoute et de soins de première urgence. Les passages à l'infirmierie doivent avoir lieu en dehors des heures de classe sauf en cas d'urgence (crise d'asthme, blessure en EPS...).

L'infirmière gère les dispenses d'EPS. Elle est à ton écoute également pour des choses plus personnelles et comme elle est soumise au secret professionnel, tu peux avoir confiance en elle.

Elle assure le suivi médical pour accompagner la scolarité des élèves qui en ont besoin. Elle contacte si nécessaire le médecin scolaire pour instruire le plan d'accompagnement personnalisé. C'est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

Le projet d'accueil individualisé (PAI) est également initié à son initiative toujours pour faciliter la vie de l'élève au collège.

L'assistante sociale

À ta demande ou celle de tes parents, l'assistante sociale est à la disposition des familles et des adolescents en difficulté soit familiale, scolaire, morale ou sociale. Elle peut t'offrir un lieu de parole et d'écoute en toute confidentialité.

L'assistante sociale intervient en faveur des élèves et travaille en collaboration avec l'équipe éducative du collège. Elle est à disposition des jeunes, des parents et des référents sociaux afin de rechercher :

- Les possibilités d'aides face aux difficultés rencontrées (personnelles, financières, éducatives, administratives...),
- Des réponses aux questions que tu peux te poser et que tu n'oses pas aborder avec ton entourage.

L'assistante sociale est présente dans l'établissement le lundi et le vendredi.

Les mots nouveaux

Les mots nouveaux du collège

VOICI UNE PARTIE
DES MOTS
NOUVEAUX
QUE TU
DÉCOUVRIRAS AU
COLLÈGE.

A.P.

Aide personnalisée :
L'accompagnement personnalisé,
jusqu'à réservé aux élèves de
sixième, est étendu à tous les élèves
du collège. Une analyse des acquis et
des besoins permet d'organiser ces
temps d'accompagnement.

A.S.

Association sportive. Te permet de
faire du sport le mercredi.

Les assistants d'Education

Absence

La signaler le plus rapidement possible
(téléphone, lettre). L'élève ne peut
assister aux cours après une absence
sans avoir déposé(e) un mot d'excuses
et obtenu(e) un billet d'entrée
à la Vie Scolaire.

Autonomie

C'est la capacité d'un élève à travailler
seul.

Bulletin trimestriel

Il fait un bilan de ton travail à la fin du
trimestre. Il comporte tes moyennes
par matière et les remarques des
enseignants.

C.D.I.

Centre de Documentation et
d'Information. Il est l'équivalent de
la B.C.D. de ton école. Tu y seras
accueilli(e) par le documentaliste.

C.P.E.

Conseiller Principal d'Education : il
dirige la vie scolaire et encadre les

Cahier de textes

- de l'élève : cahier personnel
où sont inscrits et datés devoirs
et leçons. Tu dois le consulter
tous les jours.
- de la classe : chaque professeur y
inscrit le travail accompli et demandé.
A consulter obligatoirement en cas
d'absence sur Pronote.

Casiers

Endroits où tu peux déposer ton
cartable.

Conseil de Classe

A la fin de chaque trimestre, l'équipe
pédagogique se réunit pour examiner
les résultats des élèves. On y fait le
bilan des résultats et du comportement
de chaque élève.

Contrôle

Devoir fait en classe qui sert à
contrôler et évaluer ton travail. Il est
noté.

Disciplines

Voir « Matières ».

E.P.S.

Education Physique et Sportive.

Equipe éducative

Ce sont les personnes qui travaillent
dans le collège et sont concernées
par le travail de l'élève (les membres
de l'Administration, le Conseiller
d'Education, les Professeurs, les Agents
de service).

Equipe pédagogique

Ce sont tous les professeurs qui
enseignent dans une même classe.

Evaluation

C'est la façon de mesurer le résultat
de ton travail par une note et une
appréciation.



Les mots nouveaux

Les mots nouveaux du collège

Exclusion

Sanction qui prévoit le renvoi d'un élève d'un cours ou du Collège en cas de faits graves.

Infirmierie

Lieu des premiers soins. Si tu prends des médicaments régulièrement, tu dois les y déposer.

Intendance

Service qui gère le règlement de la cantine.

Interclasse

Période de temps (5mn) pendant laquelle tu changes de cours, de professeur et de salle.

Matières

En sixième, l'emploi du temps d'un élève se répartit entre plusieurs matières. Il y a un professeur par matière (français, mathématiques,

Notation

Résultat chiffré du travail d'un élève mais ce n'est qu'une partie de l'évaluation.

Orientation

Possibilité de passer dans la classe supérieure ou de redoubler.

Permanence

Dans l'emploi du temps, c'est le moment où l'élève n'a pas de cours.

Principal

Il est le chef d'établissement et assume la responsabilité du collège

Principal Adjoint

Il gère le domaine de la pédagogie, assure la liaison entre professeurs et élèves.

Professeur principal

Il est l'intermédiaire entre ta classe, les parents et l'administration.

PRONOTF

Règlement intérieur

Il définit les règles de vie à l'intérieur du collège, tes droits et tes devoirs.

Retenue

Heure durant laquelle l'élève est puni.

S.V.T.

Sciences et Vie de la Terre

Secrétariat

La secrétaire fournit les certificats de scolarité, les bulletins, les ASSR...

Trimestre

L'année scolaire est divisée en trois périodes de 3 mois : ce sont les trimestres.

Urgences

En cas d'urgence (accident, incident...), adresse-toi au plus vite à un adulte du collège.

Vie scolaire

Equipe composée du Conseiller Principal d'Education et des Assistants d'éducation. Il s'occupe de tout ce qui touche la vie de l'élève au Collège (travail, sortie, animations...).



FRIGORISTE

CHAUFFAGE

ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE



NOUVELLES ÉNERGIES RENOUVELABLES
 Vente et dépannage électroménager
 Géothermie - Forage - Aérothermie
 SAV entretien et dépannage PAC



Z.I. du Petit Maupas - 35290 SAINT-MÉEN-LE-GRAND
 Tél. 02 99 09 61 55 - jalu.chauffage@orange.fr - www.jalu.fr



ACHAT - VENTE
 LOCATION - GESTION
 ENTREPRISES
 & COMMERCES



7, place de la Mairie • 35290 SAINT-MÉEN-LE-GRAND
 02 23 43 13 43 • www.avis-immobilier-saintmeenlegrand.com



SUPER U



Café, Viennoiserie,
 Pâtisserie, Thé,
 Soda, Salade,
 Sandwich



CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE



SECURITEST

CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
 Z.A. du Maupas - ST-MEEN-LE-GRAND

02.99.09.42.22

du lundi
 au samedi midi